



RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00047

Numéro SIREN : 344 145 503

Nom ou dénomination : AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2015 sous le numéro de dépôt 604

1. de Commerce de CUSSET

N° d'affaire 2015 A 604

24 MARS 2015

R.S. 344 145 503

AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE

Société par actions simplifiée au capital de 231 840 euros

Siège social : 9, rue Lamartine, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

RCS CUSSET344 145 503



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 10 MARS 2015

Le 10 mars 2015,
A 10 heures,

Monsieur Jean-Michel BELLE, demeurant 9 rue Saint Dominique, 03200 VICHY

agissant en qualité de Président de la société AUDIT CONSEIL ASSISTANCE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, pour une durée identique à celle des fonctions du Président et cela à compter de l'inscription au tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'Auvergne

Madame Ghyslaine DESCHAUMES

Né à Vichy le 30 novembre 1979

De nationalité française

Demeurant 8 Rue Lafayette, 63200 RIOM.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Ghyslaine DESCHAUMES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Madame Ghyslaine DESCHAUMES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. A ce titre, elle aura donc une délégation de signature pour engager la Société.

Madame Ghyslaine DESCHAUMES ainsi nommé accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Ghyslaine DESCHAUMES exercera ces fonctions sans rémunération et pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directrice Générale.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. L.', written over a horizontal line.

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L.', written over a horizontal line.